NEF

Détermination

Compte tenu du fait que le projet de 4^{ème} révision de la Loi sur l'assurance-chômage, soumis en votation populaire le 26 septembre prochain, implique un transfert important de charges sur le canton et les communes, le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat prenne position publiquement, d'ici à cette date, contre cette révision, compte tenu notamment de ses conséquences prévisibles sur les finances cantonales.

Le 31 août 2010

Jean-Mical Dobo

SUITERPELLATION 10-1NT_322